

Pourquoi une marque

NF FERMETURES

en complément du marquage CE ? Quelle est sa valeur ajoutée ?

Le marquage **CE** couvre un besoin réglementaire. Il marque la légitimité d'un produit sur le marché. C'est en fait un passeport européen. Il est, de par sa nature, destiné principalement aux autorités de surveillance des États Membres.

Le marquage **CE** n'a pas pour vocation de distinguer un produit par rapport à un autre, mais de figurer sur un produit parce qu'il satisfait à des critères obligatoires.

La marque **NF FERMETURES** garantit l'aptitude à l'usage et la durabilité des produits.

Elle atteste de la conformité de la fermeture aux règles de certification, aux normes en vigueur et aux exigences complémentaires.

Les performances certifiées sont suivies et clairement affichées sur le produit lui-même (étiquette de traçabilité).

La marque **NF FERMETURES** est un garant de la qualité et de la constance de fabrication, lesquelles sont vérifiées par le CSTB à raison de deux visites d'audit par an.



Calendrier d'application

(selon NF EN 13659 nov 2004)

Depuis le 1^{er} avril 2007, tous les produits mis sur le marché doivent être marqués **CE**.

Information disponible

Liste officielle

La liste des entreprises titulaires du droit d'usage de la marque **NF FERMETURES** est disponible sur le site internet du CSTB : evaluation.cstb.fr/ découvrir nos prestations / certification produits par famille / enveloppe-baies, portes, vérandas et accessoires / NF 202 fermetures

Le certificat **NF FERMETURES**

Un certificat est délivré au fabricant, sur lequel figurent les caractéristiques des fermetures certifiées. Il est reconduit annuellement, sous réserve des vérifications effectuées par le CSTB.

Le CSTB peut prendre toute sanction, conformément aux règles générales de la Marque NF et aux règles de certification

NF FERMETURES

La déclaration de conformité **CE**

La déclaration de conformité **CE** ainsi que les documents d'accompagnement du produit (bons de livraison...), précisent la classe de la caractéristique harmonisée déclarée par le fabricant. Cette performance doit être visible sur la fermeture.

CONTACTS

BAIES ET VITRAGES

LOÏC TAMIC > loic.tamic@cstb.fr > Tél. : 01 64 68 83 61 > Fax : 01 64 68 85 36

afnor
CERTIFICATION

CSTB
le futur en construction

Fermetures

Marquage **CE**

Marque **NF FERMETURES**

Novembre 2014 | Conception: Lineal | Crédits photos: CSTB / Bubendorf - Maine - Bouvet / Avec l'amable autorisation des fabricants | Imprimé sur papier éco-certié.



Les réponses aux questions
que vous vous posez !

Qu'est-ce que le marquage CE ?

Le marquage **CE** est un marquage réglementaire et obligatoire qui permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen.

Les produits marqués **CE** sont présumés conformes à la partie réglementaire (annexe ZA) de la norme européenne NF EN 13659 (nov 2004) « Fermetures pour baies équipées de fenêtres - Exigences de performances y compris la sécurité ».



Fermetures

Marquage **CE**



> Banc d'ensoleillement

Quelles caractéristiques ?

Marquage **CE** : une auto-déclaration du fabricant

Marque **NF FERMETURES** : des caractéristiques certifiées par le CSTB

	déclaration CE	certification NF FERMETURES
Vérification de la durabilité et de l'aptitude à l'usage des constituants * <ul style="list-style-type: none"> - Lames PVC - Coffres et coulisses PVC - Profils d'étanchéité, joints de coulisse - Motorisations - Commande radio - Inverseurs de commande - Ensemble moteur + commande radio (test champ libre) 		• • • • • •
Conception (par le CSTB et le Comité d'Experts) <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la conception du système de fermetures - Détermination du domaine d'application 		• •
Fabrication <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un contrôle réception des composants - Mise en place d'un contrôle de la qualité de production (CPU) - Suivi du contrôle de la production par le CSTB - Vérifications régulières de la résistance au vent, de l'endurance mécanique, des efforts de manœuvres et de la corrosion sur produit fini 	•	• • • •
Performances : VEMCROS <ul style="list-style-type: none"> - Résistance au vent - Endurance mécanique - Manœuvre, fausse manœuvre, EOFC, résistance à l'effraction - Résistance au choc - Comportement à l'ensoleillement - Occultation - Corrosion - Résistance thermique - Facteur solaire - Suivi et marquage de ces performances 	•	• • • • • • • • •
Mise en œuvre (par le CSTB et le Comité d'Experts) <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'adaptabilité des fermetures aux conditions de mise en œuvre sur le marché français 		•

(*) Certaines caractéristiques sont vérifiées par des Marques ou des exigences complémentaires

Quels contrôles et quelles significations ?

		déclaration CE	certification NF FERMETURES
PAR LE FABRICANT	Contrôle de la production en usine	•	•
	Essais de type initiaux	(uniquement sur le vent)	•
	Essais de suivi		•
PAR LE CSTB	Étude du dossier technique		•
	Essais d'instruction		•
	Audit semestriel du système qualité		•
	Vérification du marquage VEMCROS		•
	Contrôle et essais des produits sur site		•



> Banc d'endurance mécanique

Déclaration de Conformité **CE**
par le fabricant

Certification **NF FERMETURES**
des produits par le CSTB et AFNOR Certification

Exemple d'information pour le Marquage **CE**

CE

Société - Ville
07
EN 13659
Volet roulant pour usage extérieur

Résistance au vent : Classe technique 4

Logo réglementaire

Nom du fabricant + site de production
Année de fabrication
Référence à la norme européenne

Information sur les caractéristiques mandatées

Exemple de Marquage **NF FERMETURES**

NF FERMETURES

4

***V₄ E₃ M₁ C R O S,*¹**

237-06 ΔR = 0,20

5 1 2 3

- Code usine
- Code du système
- Résistance thermique (fermetures + lame d'air) en m². K/W
- Caractéristiques et classes de spécifications
- Organisme mandaté par AFNOR Certification